



CONVENTION

Entre le, représenté par Madame,
Monsieur, (Proviseur/Directeur/...) ,

Et le Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité, sis 27 rue de la
République à Besançon, représenté par Monsieur Jacques Péquignot, Président,

il a été convenu ce qui suit.

Article 1 : le CICS animera des séances d'information sur la vie affective et
sexuelle **selon l'agrément du Rectorat** du 1er décembre 2010.

Article 2 : Madame..... et Monsieur....., animateurs... du CICS
interviendront auprès des groupes de le(s)
..... , à raison de deux heures par demi-classe.

Article 3 : Ils seront accueillis par Madame, Monsieur , Directeur,
Principal, Proviseur, ou son adjoint, ou son (sa) Représentant (e).

Article 4 : L'équipe enseignante des classes considérées, comme l'équipe vie
scolaire, seront informées de leurs interventions, qui se dérouleront dans les locaux de

Article 5 : Pour mémoire, les salles seront équipées d'un tableau avec ses craies, d'un
poste informatique relié au réseau qui permette des recherches par internet et d'un vidéo-
projecteur.

Article 6 : En contrepartie de ces prestations, s'acquittera de l'adhésion au CICS
pour l'année ... ainsi que des frais de déplacements de notre équipe à raison de 0,45 euro du
kilomètre, soit ... kilomètres.

Les repas seront pris en charge par l'établissement accueillant si les animations ont lieu sur la
journée (matin et après-midi).

Fait à le

Fait à Besançon le

....., Principal, Proviseur,

Jacques Péquignot, Président du CICS